



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 13 novembre 2025

**Objet :** Approbation d'une convention en faveur de la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) 2025-2027 et adoption de la Charte de bonnes pratiques

**Date de la convocation :** 7 novembre 2025

**Date d'affichage de la convocation :** 7 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée :** 42

**Nombre de membres en exercice :** 42

**Quorum :** 22

**Nombre de membres présents :** 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De Gentili Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérémie ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;  
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu la circulaire interministérielle n°2013-073 du 5 mai 2013 ;**

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 10 novembre 2025 ;

**Considérant** que la Ville de Bastia a fait de l'accès à la culture pour tous les enfants et les jeunes un axe prioritaire de sa politique culturelle et éducative ;

**Considérant** que dans la continuité des dispositifs nationaux et régionaux portés par l'État, la Collectivité de Corse et le Rectorat, la Ville s'engage pleinement dans la démarche de généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), visant à garantir à chaque jeune Bastiais un parcours culturel cohérent, continu et de qualité, de la petite enfance à l'âge adulte ;

**Considérant** l'EAC constitue un levier essentiel de cohésion sociale, d'égalité des chances et d'émancipation individuelle, en permettant à chaque enfant de rencontrer les œuvres, de pratiquer une activité artistique et de développer ses connaissances culturelles ;

**Considérant** que la Ville souhaite un accompagnement de l'Etat et de la collectivité de Corse, pour favoriser l'accès à l'art, à la culture et au patrimoine pour l'ensemble des habitants, notamment pour les enfants, les jeunes et les populations éloignées de l'offre culturelle ;

**Considérant** la proposition de la signature d'une convention de partenariat et la mise en place d'une charte de bonnes pratiques EAC à l'intention des partenaires, artistes et acteurs culturels qui œuvrent dans le domaine culturel à Bastia ;

**Considérant** que cette convention a pour ambition de :

- De garantir l'accès à l'art et à la culture pour tous les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans ;
- De structurer un parcours 100 % EAC sur le territoire bastiais ;
- De renforcer la coopération entre les institutions, les structures culturelles et les établissements scolaires ;
- De soutenir la création artistique, la transmission et la diversité culturelle, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

**Considérant** qu'afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la convention et d'assurer la cohérence des actions portées sur le territoire, la Ville de Bastia a élaboré une Charte de bonnes pratiques pour l'EAC à destination de l'ensemble des partenaires : associations, artistes, structures culturelles et établissements éducatifs ;

*Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

### **Article 1 :**

- **Approuve** la convention de partenariat 2025-2027 pour la généralisation de l'éducation Artistique et Culturelle à Bastia et la charte de bonnes pratiques à destination des partenaires.

### **Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la généralisation de l'éducation Artistique et Culturelle à Bastia et tous les documents afférents.

**Article 3 :**

- **Autorise** la diffusion de la charte des bonnes pratiques EAC à destination des partenaires culturels et associatifs du territoire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 24/11/2025

Paul TIERI  


Le Maire,

Signé électroniquement le 20/11/2025

Pierre SAVELLI  


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.